

Image not found or type unknown



Couverture sociale suite liquidation judiciaire d'une EURL

Par **pchon**, le **24/03/2013** à **14:14**

Bonjour,

Mon EURL est en liquidation judiciaire depuis début février
ma couverture RSI s'arrête au 31 Mars 2013 et le Pôle emploi ne veut pas m'inscrire en tant
que demandeur d'emploi si je ne fournis pas le certificat de radiation de l'EURL (ce qui peut
prendre plusieurs mois)
Quid de ma couverture sociale alors que je n'ai toujours pas retrouvé d'emploi?
Merci pour votre réponse